



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 19 décembre 2017

à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : Monsieur TRAINAUD Michel *le Maire*, Monsieur TURQAT Philippe *Maire délégué*, Monsieur VIGNAUD Christian *Maire délégué*, Monsieur AUBOUIN Jean, Monsieur LAIDET Michel, Madame MANCIA Dominique, Madame VANDESTICK Laurence, Monsieur VIDAL Jean-Pierre, Monsieur MAROT Michel, Monsieur ROYOUX Clarisse *les Adjointes*, Monsieur BONNEAU François, Monsieur BOUTIN Jean-Luc, Madame DUMOUT Marie-France, Monsieur MASSÉ Éric, Madame ROBERT-MORISSET Véronique, Madame ROY Françoise, Monsieur BERTON Christian, Madame FAURE Annick, Monsieur FAURE Hervé, Madame HARMAND Emmanuelle, Monsieur LACROIX Frédéric, Monsieur DROUET Stéphane, *les conseillers*.

Excusés : Monsieur AUDEBERT Éric, Madame BLIN Béatrice, Madame CHAILLOU Marie-Françoise, Madame GRAFFEUILLE M-Noëlle, Madame MASSÉ Mélina, Monsieur MARCHESSON Philippe, Monsieur SAVARIT Bertrand, Monsieur AUDEBERT Jean-Christophe, Madame BARATHE Yolande, Monsieur MASSARD Jean-Claude, Madame MICHAUD Line, Madame VALLEE Armelle, Madame COUILLAUD Véronique (Pouvoir à Mme HARMAND), Monsieur BOYELDIEU Stéphane, Monsieur FOURNIER Bernard (Pouvoir à Mr ROYOUX), Madame LANFRANCHI Nicole (Pouvoir à Mr TURQAT), Monsieur MONTHUBERT Billy, Monsieur PATTE Hervé

Madame HARMAND Emmanuelle est désignée secrétaire de séance

1- **Présentation du nouveau Directeur Général des Services**

- Monsieur Xavier TRIOUILLIER, actuellement Secrétaire Général à la Sous-Préfecture de COGNAC intégrera par voie de détachement la mairie de ROUILLAC à partir du 1^{er} Février 2018, après validation par Monsieur le Préfet. Il se présente à l'assemblée.

2- **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 20/11/2017** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3- **Délégation du service public d'assainissement, approbation du contrat**

- L'entreprise SAUR a été retenue. Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le contrat de délégation d'affermage.

4- **Transfert de compétence de l'assainissement collectif :**

- Dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif » à la communauté de communes, le conseil municipal vote à l'unanimité le reversement à la CDC de la totalité de l'actif et du passif.

5- **Fixation de l'indemnité représentative de logement pour les directeurs d'école pour 2017**

- Chaque année le Préfet doit fixer le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) due aux instituteurs et directeurs d'écoles ne bénéficiant pas de logement de fonction, après avis du conseil municipal. Le montant de 2 185 € est proposé (identique à 2016). Le conseil municipal donne un avis favorable même si la commune n'est pas concernée par le versement de cette indemnité.

6- **Mise en œuvre du régime indemnitaire (RIFSEEP et CIA)**

- Le Comité Technique a émis un avis favorable à la mise en place de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise, ainsi que pour le cadre d'emploi des attachés.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité favorablement au versement du RIFSEEP et CIA à compter du 01/01/2018. Les montants seront déterminés suite aux entretiens effectués avec les agents concernés.

7- **Nouvelle numérotation (Les petits peux, Le Boitoux, Les Petits Champs, Chez Grelaud, Loret, Fougears, Bellevue)**

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer la numérotation métrique pour ces villages.

8- **Travaux cimetières, choix de l'entreprise**

- Un projet de construction de caverne, de colombariums et de jardins du souvenir dans les trois cimetières est en cours. Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de l'entreprise RENON de ROUILLAC pour réaliser ces travaux qui ne devraient pas dépasser 50 000 € TTC.

9- **Questions et informations diverses**

- ATD 16 : Mr Christian Berton est désigné membre suppléant à ATD 16 (Titulaire : Michel LAIDET)
- Droit de préemption au Breuil : La VC 105 étant étroite, il a été réservé dans le POS une bande de terrain le long de la parcelle AH 215. Aujourd'hui, cette parcelle AH 215 appartenant à la SCI CHAPI est en cours de vente. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité favorablement à l'exercice du droit de préemption afin d'effectuer des travaux pour élargir la route.
- Mr le Maire fait lecture d'un courrier de Mr GILLOIS (président du SIVOS Mareuil – Courbillac) qui informe de la décision de fermeture d'une classe aux écoles de Mareuil – Courbillac pour la prochaine rentrée.
- Mr le maire informe de la fermeture de l'école de conduite « Marie-Hélène » et du restaurant «Le Sud » au 31.12.2017 (ce dernier étant repris).
- Mr le maire propose d'acheter des livres des 20 ans de La Palène pour offrir à nos jumeaux et pour récompenser les collégiens participants à des concours (exemple : concours de la résistance ou palmes académiques...). Le conseil municipal valide à l'unanimité cette initiative.
- Mr le maire fait part d'un projet de l'association NOMAD pour 2018 (Echange Rouillac/Buenos Aires). Une subvention leur sera réservée sur le prochain budget.
- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de l'office du Tourisme pour l'organisation du marché de Noël.
- Le club de Gym Volontaire remercie le maire et le conseil municipal pour la subvention versée en 2017.
- Mr le maire donne lecture des remerciements des familles LEHELLE et LAFORGE pour les condoléances,
- Il est demandé à la communauté de communes de mener une réflexion pour la distribution des lorgnettes, ROUILLAC ayant opté pour une distribution par voie postale de son journal communal.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire



Michel TRAINAUD